

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2024

Date de convocation :	23 janvier 2024
-----------------------	-----------------

La séance a débuté à 18h30 sous la présidence de Mme le Maire : BONTAZ Karole

Présents : Laurent BARATEAU, Karole BONTAZ, Jean-Claude CARTAILLER, Paul CHARLES, Frédéric FESSON, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX (pouvoir de Robin NEGRE), Claude LAUSENAZ-GRIS, Eric MERCIER GALLAY (pouvoir de Raphaël CETTOUR JANET), Patrick MORIZE, soit 11 voix.

Excusée : Raphaël CETTOUR-JANET (pouvoir à Eric MERCIER GALLAY), Robin NEGRE (Pouvoir à Stéphanie LACROIX)

Le « Quorum » étant atteint la mise en discussion des questions soumises à une délibération est possible

Mme le Maire fait part au Conseil municipal de la démission d'Auréli FINKELSTEIN depuis le 21 janvier 2024, suite à un déménagement dans une autre région.

1. Nomination du secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.L. 2121-15

« *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire* ».

Laurent BARATEAU est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu séance du conseil du 6 décembre 2023

Pas de remarque.

Mme le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point 5 relatif à la TFPB pour les constructions neuves présentant une performance énergétique élevée et propose de rajouter une délibération complétant l'état de l'assiette de l'ONF en rajoutant la parcelle U pour l'affouage.

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

3. Débat sur le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable)

Rappel des principaux constats du diagnostic

La commune de Chevenoz bénéficie :

- d'une attractivité résidentielle continue dans un contexte touristique et montagnard (croissance de la population, population jeune, secteur immobilier en tension, coût de la vie élevé, forte représentation des professions intermédiaire)
- d'un patrimoine bâti et un paysage et un environnement naturels exceptionnels, appauvris par une croissance urbaine rapide et peu contrainte.

Les différentes concertations (questionnaires, ateliers, séminaire PADD...) montrent que les habitants souhaitent maîtriser la croissance démographique tout en maintenant une qualité de vie, un esprit et une architecture « village de montagne » pour maintenir une école et développer une offre de services, commerces et équipements.

Compte tenu du potentiel de renouvellement urbain de la commune et des projets en cours, il est projeté de réaliser **une centaine de nouveaux logements à l'horizon 2036, sur les trois secteurs stratégiques ciblés par la commune : le chef-lieu et les hameaux d'Arce et du Mont pour atteindre 900 habitants au maximum à l'horizon 2036.**

Le PADD s'articule autour de 3 grands axes pour répondre à ces attentes de la population. Chaque axe se décline en 3 ou 4 objectifs :

1. Poursuivre le développement du village en favorisant l'habitat permanent et en renforçant la mixité de l'habitat et la cohésion sociale
 - Maintenir la croissance démographique à un rythme soutenable, tout en permettant de dynamiser la vie villageoise chevenarde
 - Assurer un développement économe et équilibré du village, favoriser la réhabilitation du parc ancien et privilégier le renouvellement urbain
 - Garantir la production d'une offre de logements diversifiée et attractive pour toutes les générations
 - Organiser le développement du chef-lieu et œuvrer pour son animation et son dynamisme
2. Renforcer le dynamisme du village en soutenant le développement des différents secteurs économiques du territoire
 - Pérenniser et favoriser l'activité agricole et pastorale
 - Soutenir et maintenir le développement de l'activité artisanale et des services de proximité
 - Structurer l'offre touristique de la commune
3. S'appuyer sur les qualités paysagères et environnementales exceptionnelles du territoire pour :
 - Préserver les caractéristiques paysagères identitaires des villages historiques de la commune par l'encadrement du développement bâti
 - Créer les conditions d'une urbanisation s'inscrivant dans l'environnement et les grands paysages remarquables
 - Favoriser une gestion équilibrée des ressources, prendre en compte les pollutions et les risques et lutter contre les nuisances
 - Contribuer à une utilisation rationnelle de l'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre et tendre vers un territoire à énergie positive

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- PREND acte du débat sur le PADD
- PRECISE que les permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable de lotissement, certificat d'urbanisme opérationnel portant sur des pré-projets/projets de plusieurs logements, création de lots situés dans des secteurs à enjeux/ étude de secteur pourront faire l'objet de sursis à statuer en attendant de définir les attentes et les aspects réglementaires à travailler dans le cadre de l'élaboration du PLU

4. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU PARKING ENTRE LE PRESBYTERE ET LA MAISON DES SŒURS CADASTREE SECTION A N°1516

Lors du Conseil municipal du 6 décembre, il a été décidé de déclasser la parcelle A 1516 qui correspond au parking entre la maison des sœurs et le presbytère afin que cette parcelle soit dans le domaine privé de la commune, l'usage du parking n'étant plus public.

L'enquête publique qui s'est déroulée du 3 au 17 janvier 2024 n'a amené aucune remarque.

Dans la mesure où :

- Le parking n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public
- Il existe deux parkings publics à proximité pour les habitants et utilisés par ces derniers
- La commune demande une place de stationnement par logement
- Le projet de la SAS MDS permet de préserver un patrimoine de la commune et de proposer des logements locatifs à des familles, maintenant les effectifs de l'école

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation du parking sur la parcelle Section A1516
- DECIDE du déclassement du parking sur la parcelle Section A1516 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.
- DIT que le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

5. Ajout de la parcelle U à l'état de l'assiette 2024.

Afin de réaliser l'affouage pour 2024, il convient de rajouter la parcelle U à l'état de l'assiette 2024 pour environ 80 m3.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'ajout de la parcelle U à l'état de l'assiette 2024, pour 80 m3 afin de réaliser l'affouage pour l'année 2024.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6. Prise en charge radiateurs appartement n°2

La commune souhaite changer progressivement les radiateurs des logements de l'ancien presbytère afin d'améliorer la performance énergétique. 2 radiateurs neufs ont été installés sur le logement n°2 correspondants à ce que la commune souhaite acheter. La facture s'élève à 589,50 euros.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE la prise en charge du coût des radiateurs à hauteur de 589,50 euros.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Autorisations d'urbanisme délivrés depuis le 14 septembre 2023

Arrêtés pris depuis le 6 décembre 2023 :

Permis de construire :

PICCOT/VUARAND – impasse du pré de la cure- Maison individuelle- Accordé le 12 janvier 2024

GURNEL Yannick – route d'Abondance- Maison individuelle – accordé le 12 janvier 2024

Déclaration préalable :

Philippe CANAPLE, impasse chez Joso, Pose de panneaux photovoltaïques en toiture – acceptée le 19 décembre 2023.

Estelle HARINGTON et Thomas FLACHAIRE, changement de destination pour la création d'un restaurant et chambre d'hôte – route du Mont – Refusée le 4 janvier 2024.

Guillaume BESSON, création d'une terrasse surélevée en bois, acceptée le 21 janvier 2024

SCI ARCEUS – régularisation de 2 extensions sur chalet existant – route du Mont- acceptée le 21 janvier 2024

8. Informations diverses.

- PCS

Suite à la présentation du Conseil municipal du 6 décembre, Mme le Maire propose de retenir M DIGONNET pour accompagner la commune dans l'élaboration du PCS (Plan communal de sauvegarde).

- Multi accueil La chapelle d'Abondance

La commune de la Chapelle d'Abondance a adressé un courrier à la mairie pour demander une participation à la crèche de la chapelle pour l'accueil de 8 familles de Chevenoz.

- Rappel 9 juin : élections européennes.
- Retour commissions CCPEVA
- Implantation barrières pour sécuriser le cheminement de l'école.
- Retours positifs des habitants et du Conseil municipal sur la cérémonie des vœux.
- Installation des panneaux 30 au chef-lieu. L'agglomération du chef-lieu est donc maintenant limitée à 30km/h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.